PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **13 septembre 2023 à 19h15** - Date de convocation : **05 septembre 2023**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

PRÉFECTURE DE L'EURE
20 SEP. 2023
ARRIVÉE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :
E. DESCHAMPS (pouvoir à C. GUION), S. VAUZOU (pouvoir à M-M. MAGNAUDEIX), M. WECKSTEIN (pouvoir à P. MAINGUY), C. INIGO (pouvoir à G. LE LAN-LE LUYER)

DELIBERATION N° 34/2023 – AUDIT ENERGETIQUE SALLE DE LA MARETTE

M. le Maire propose de réaliser un audit énergétique de la Salle de la Marette, point de départ incontournable afin de déterminer le moyen de chauffage plus performant que le système actuel.

Après examen, le devis de l'entreprise ENERGY-CONSULT pour un montant de 3 000 € HT est retenu.

M. le Maire indique qu'une aide à hauteur de 50 % du montant HT auprès de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) en partenariat avec Seine Normandie et SIEGE27 sera obtenue sur présentation de la facture finale **avant le 31 décembre 2023**.

Après délibération, le conseil municipal :
- Approuve l'opération
- Autorise M. le Maire à signer le devis ENERGY-CONSULT

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX 27 (Eure)